

Appel de candidatures

Résidence de création au Théâtre de l'Île

Le Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau, en collaboration avec L'Avant-première, est heureux de lancer une résidence de création théâtrale.

Cette résidence offre l'occasion idéale de débiter ou de poursuivre un projet de création artistique au Théâtre de l'Île et à l'Espace René-Provost.

Introduction

À qui s'adresse cette résidence?

- Aux artistes professionnel-le-s du milieu théâtral résidant à Gatineau;
- Aux organismes sans but lucratif ayant leur siège social dans la région de Gatineau s'étant donné comme mission principale la réalisation d'activités de création, de production ou de diffusion dans le domaine du théâtre.

Pour être considérés admissibles, les projets soumis par des organismes dont le siège social n'est pas à Gatineau doivent compter sur une équipe de réalisation dont au moins 50 % des membres sont résidents de Gatineau. Pour les artistes, 50% des membres de l'équipe doivent être résidents de Gatineau.

Quels sont les objectifs?

- Soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine théâtral;
- Favoriser le développement de projets théâtraux professionnels locaux.

Comment ?

- En donnant la possibilité de débiter ou de poursuivre un projet de création théâtral dans des conditions financières et techniques optimales;
- En offrant un accompagnement professionnel par le biais de L'Avant-Première;
- En offrant la possibilité de présenter le travail accompli lors de 3 présentations devant public en janvier 2025 à l'espace René-Provost.

Soutien

Phase 1 - Résidence au Théâtre de l'Île

- Une résidence aura lieu entre le 19 octobre au 8 novembre 2026, au Théâtre de l'Île.
- Elle comprend :
 - Une bourse de création de 10 000 \$;
 - Un accompagnement professionnel de L'Avant-Première d'une valeur de 5 000\$;
 - Accès au Théâtre de l'Île pour 150 heures d'exploration et de répétition dans la période visée.

Phase 2 - Soutien pour la poursuite du projet et présentation devant public

- Une bourse de 5 000 \$ pour la poursuite du travail avec présentation publique incluant :
 - Un accès de 7 jours pour la présentation de l'avancement du travail devant public à l'espace René-Provost en janvier 2027 (3 représentations);
 - 3 000 \$ pour des techniciens de scène de l'équipe du Théâtre de l'Île ou de ses partenaires;
 - 1000\$ Services promotionnels (, publicité sur le site de la Ville de Gatineau, photos, captation vidéo etc.);
 - Selon la disponibilité, un local de répétition pourrait aussi être mis à la disposition des artistes.

Admissibilité

Quelles sont les disciplines admissibles?

Les pratiques artistiques théâtrales.

Exigences professionnelles :

- Avoir un niveau de compétence reconnu et être en mesure de le démontrer;

Pour les organismes :

- Présenter des activités dont la qualité artistique est reconnue;
- Employer des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels professionnels.

Autres exigences :

- Respecter les dates prévues de la résidence;
- Participer à deux rencontres de démarrage, une pour la résidence, puis une pour la poursuite de l'exploration.

- Participer à un bilan avec les partenaires engagés dans le projet après la résidence initiale, puis après la présentation publique;
- Remettre un rapport d'activité au plus tard le 30 novembre 2026 pour la résidence, puis le 15 février 2027 pour la présentation publique.

Quels sont les renseignements et documents à fournir dans ma demande?

Pour toutes les demandes :

- Description du projet (démarche artistique, vision, contexte de réalisation, besoins en accompagnement de L'Avant-Première, besoins en techniciens, impact, faisabilité, capacité à réaliser le projet);
- Liste des participant-e-s (artistes, concepteur-trice-s et autres collaborateur-trices) ainsi que leur lieu de résidence;
- Bref curriculum vitae de ou des artistes (2 pages maximum par artiste) indiquant leur lieu de résidence.

Pour les organismes :

- Lettres patentes et règlements généraux de l'organisme;
- Derniers états financiers;
- Bref curriculum vitae de l'organisme indiquant ses grandes réalisations.

Comment déposer ma demande?

Pour soumettre votre demande de soutien, vous devez l'envoyer à TDI@gatineau.ca au plus tard le vendredi 27 mars 2026, à 16 h. Seules les demandes complètes et remises à temps seront recevables au jury.

Évaluation :

Lorsqu'une demande déposée est admissible, complète et conforme, celle-ci est soumise à un jury.

Le jury est formé des personnes suivantes :

- a) Deux représentants du milieu artistique;
- b) Un représentant de L'Avant-Première;
- c) Deux représentants du Service des arts, de la culture et des lettres.

Le projet retenu par le jury sera soumis pour adoption au Conseil municipal de la Ville de Gatineau. La décision sera finale et sans appel.

Quels sont les critères d'évaluation?

Le comité d'évaluation tiendra compte des objectifs du présent appel de dossiers et des critères suivants :

Qualité artistique 80 %

- Qualité des projets de résidence
- Caractère novateur des projets
- Capacité de développement et rayonnement potentiel du projet
- Qualité du travail artistique antérieur de l'artiste, de l'organisme ou des membres du collectif
- Utilisation des ressources mises à disposition (Théâtre de l'Île, expertise de l'Avant-Première, techniciens de scène)

Gestion du projet et stabilité financière 20 %

- Faisabilité du projet et réalisme de la proposition
- Réalisme des prévisions budgétaires
- Santé financière de l'organisme

L'artiste ou l'organisme dont le projet aura été retenu sera contacté en juillet par la Ville de Gatineau pour l'informer du choix du jury, sous embargo. L'approbation du projet sera conditionnelle à son adoption par le Conseil municipal. Le projet sera annoncé publiquement le 26 août 2025.

Paielement

- 7 500 \$ au début de la résidence
- 2 500 \$ à la remise du rapport d'activité de la résidence
- 3 000 \$ après la rencontre de démarrage de la suite du projet
- 2 000 \$ à la remise du rapport d'activité après la présentation publique